

# AVIS À LA POPULATION

Wendake, le 12 mai 2021



## OFFRE DE SUBVENTION POUR RÉPARATION

Le Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) invitent **les propriétaires occupants hurons-wendat à faible revenu** à demander une subvention pour effectuer des travaux de réparation sur leur résidence.

- Un budget total de 30 000\$ est disponible pour les programmes suivants : PAREL, PAREL-PH, PRU et LAAA.
- Un budget total de 30 000\$ est offert dans le cadre du programme à l'habitation.

Comme le montant des subventions est limité, un comité composé de 4 employés du CNHW ainsi que de 2 membres de la Nation issu du comité à l'habitation procèdera à l'analyse des demandes selon une formule de pointage en lien avec les items suivants : l'envergure et type de travaux, la vétusté du bâtiment, l'urgence pour la santé et sécurité, l'urgence de maintenir la durée de vie du bâtiment et le revenu familial brut\*.

*Le montant accordé peut être différent de celui demandé.*

*\*Une priorité sera accordée en fonction du revenu familial, du nombre d'occupant et du nombre de personne à charge ainsi qu'aux propriétaires n'ayant reçu aucune subvention depuis les 5 dernières années.*

### Admissibilité :

#### Travaux admissibles :

Travaux devant être réalisés à **très court terme\*** pour assurer la pérennité de l'immeuble ou la sécurité de ses occupants se classant dans au moins l'une des catégories suivantes : structure, électricité, plomberie, chauffage, sécurité incendie, adaptation pour maintenir l'autonomie.

*\*Exclusions : Les travaux non urgents, les travaux d'embellissement, les travaux d'aménagement paysager, le remplacement de fenêtres, le revêtement extérieur ainsi que le recouvrement de toiture.*

#### Critères d'admissibilité :

- Être propriétaire huron-wendat et résider au domicile qui fait l'objet de la demande.
- Ne devoir aucune somme impayée au CNHW (arrérages, frais de service, etc.)
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant la confirmation de la subvention par le CNHW.
- Fournir tous les documents demandés avec votre formulaire d'inscription et dans le délai prévu.

### Démarche à suivre pour effectuer une demande :

Vous procurez le formulaire d'inscription à la réception du CNHW ou sur le site internet (wendake.ca), le remplir et le retourner accompagné de tous les documents demandés par courriel à marjolaine.picard@wendake.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

Nation huronne-wendat  
Secteur Habitation et Terres  
255, place Chef Michel-Laveau  
Wendake (Québec) G0A 4V0

**Les demandes incomplètes et hors délai seront automatiquement refusées.**

**Date limite : 16 juin 2021, à 16h**